

Acide chlorhydrique 0,1 mol/L
L-A-T-N
SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 106 062
Nom commercial	: Acide chlorhydrique 0,1 mol/L.
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

 Classe de danger et code de catégorie
 Règlement CE 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

• Conseils de prudence

- Généraux
- Prévention

- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants
Ce produit n'est pas considéré comme dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Acide Chlorhydrique ...%	: 0,4 env. %	7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	----	C: R34 Xi: R37

 Skin Corr. 1B (H314)
 STOT SE 3 (H335)
 Met. Corr. 1 (H290)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Prévention : Conserver à l'écart de : Métaux.
- Moyens d'extinction : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Adéquats
- Risques particuliers : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. La décomposition thermique génère : Chlorure d'hydrogène.
Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Acide chlorhydrique 0,1 mol/L
L-A-T-N
SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Procédures spéciales : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039). Neutraliser les épandages à l'aide d'agents neutralisants telles que la chaux ou la soude diluée. Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Stockage : Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Protection individuelle

- Protection respiratoire : Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Autres

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

Contrôle de l'exposition
- France

: VLE [mg/m³] : 7,6 (HCl)

: VLE [ppm] : 5 (HCl)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
Nom chimique

: Acide chlorhydrique ; Acide hydrochlorique ; Solution aqueuse de chlorure d'hydrogène ; Chlorure d'hydrogène en solution aqueuse.

Etat physique

: Liquide.

Couleur

: Incolore.

Odeur

: A peine perceptible.

Poids moléculaire

: 36,5

Point de fusion [°C]

: Aucune donnée disponible.

T°d'ébullition initiale [°C]

: Aucune donnée disponible.

Densité

: (20°C) : ~1

Acide chlorhydrique 0,1 mol/L
L-A-T-N
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Pression de vapeur [hPa]	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : soluble.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Contact avec des substances métalliques. Chaleur.
Matières à éviter	: Métaux. Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Métaux alcalinoterreux : Magnésium (Mg), Calcium (Ca). Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Chlorure d'hydrogène.
Polymerisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Propriétés dangereuses	: Ce composé réagit violemment avec les bases fortes concentrées (réaction très exothermique). Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Dégagement de chlore en présence d'agents oxydants.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
- Cutanée	: Peut être irritant pour la peau.
- Oculaire	: Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
- Autre	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	: Aucune donnée disponible.
Autres informations toxicologiques	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 13.

Acide chlorhydrique 0,1 mol/L
L-A-T-N
SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Nocif pour les organismes aquatiques. Effet nocif par modification du pH. Eviter le rejet dans l'environnement.
Persistante et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
: Ne pas jeter les résidus à l'égout.	

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	: UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, III
- No ONU	: 1789
- I.D. n° :	: 80
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Class : 8 Group : III
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 1789 Acide chlorhydrique
- Classe	: 8
- Groupe d'emballage	: III
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: UN 1789 Hydrochloric acid
- IATA - Classe ou division	: 8
Groupe d'emballage IATA	: III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

 Autres données : H290 - H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 - H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte,



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5
Révision nr : 0
Date : 22 / 5 / 2018
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Acide chlorhydrique 0,1 mol/L

L-A-T-N

dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

[Fin du document](#)

Jeulin
Règlement CE 1907/2006